

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018

Date de la convocation : 20/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, M. Alain CLERC à M. Gérard LAMBERT, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **EMPLOI INSERTION** : Convention relative au Fonds Local d'Aide aux Jeunes

Rapporteur : Thierry KOVACS

Le Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif départemental destiné aux jeunes adultes de 18 à 25 ans en grande difficulté sociale. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Une convention tripartite entre le Département du Rhône, la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et la mission Locale Rhône Sud existait depuis 2006 date de reprise de la gestion du FAJ par le Département du Rhône. Celle-ci définit les modalités de gestion du Fonds ainsi que son abondement.

Pour l'année 2018 il est proposé de reconduire cette convention.

Le Fonds local s'élève à 2 600€ et est alimenté par les contributions suivantes :

- Pour le Département du Rhône : 1 700 €,
- Pour Vienne Condrieu Agglomération : 900 € identique à 2017,
Et avec un résultat constaté au 31/12/2017 de : 571,88€.

L'octroi des aides par le fonds local est limité aux seules contributions annuelles et à l'excédent.

Pour bénéficier du Fonds Local, les personnes doivent être domiciliées sur les communes suivantes : Ampuis, Condrieu, Echalas, les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Cyr-sur-le Rhône, Saint-Romain-en-Gier, Sainte-Colombe, Trèves et Tupin-et-Semons.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission emploi insertion réussite éducative du 31 mai 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

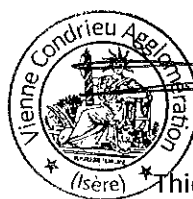
APPROUVE la convention tripartite, Vienne Condrieu Agglomération, Département du Rhône et Mission Locale Rhône Sud MIFIVA, concernant le Fonds Local d'Aide aux Jeunes.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 juin 2018

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le
et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS